

29 NOV. 2022

**Direction des Routes Départementales**  
Circonscription des Infrastructures  
et du Patrimoine Nord  
12 rue André F.G. RIEG  
BP 351  
51688 REIMS CEDEX 2

Communauté Urbaine du Grand Reims

CS80036 – 51722 REIMS cedex

*Affaire suivie par Reynald DEVYNCK*  
*Nos références : RD/SL/14-22013*  
*Vos références : Courrier 2022/213*

tél. : 03 26 77 65 50.  
fax : 03 26 02 67 90  
cipnord@marne.fr

Reims, 29 Novembre 2022

**Objet :** commune de Bouilly – Projet arrêté de la révision allégée n°1 du PLU  
Affaire suivie par Madame Anne GUILLAUMOT (anne.guillaumot@grandreims.fr)

Madame,

Par courrier daté du 24 novembre dernier (référence 2022/213), vous sollicitez la présence de la CIP NORD lors de la réunion des PPA du 1<sup>er</sup> mars 2023, relative à la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Bouilly. Cette révision allégée portant sur la modification du zonage au niveau du domaine de Commétreuil.

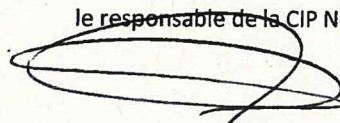
Après consultation des documents, je vous informe que le Département n'est pas concerné par cette révision, qui n'impacte pas le domaine public départemental.

Au vu de ces éléments, je vous prie de bien vouloir excuser mon absence à la réunion des PPA et prendre en compte mes observations ci-dessous.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sincères salutations.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

le responsable de la CIP Nord



Reynald DEVYNCK

**copie à :**

- Monsieur le maire de BOUILLY,
- Madame la responsable du SAFRU-DRD

CIP NORD  
28 NOV. 2022  
COURRIER - ARRIVEE

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
DEPARTEMENT DE LA MARNE  
DIRECTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES  
CIP NORD  
12 RUE ANDRE F.J RIEG  
BP 351  
51688 REIMS CEDEX 2**

**Objet : PLU de Bouilly – Projet arrêté de la révision allégée n°1  
Examen conjoint des personnes publiques associées**

Monsieur le Président,

**Pôle développement  
Direction de l'urbanisme, de  
la planification, de  
l'aménagement et de  
l'archéologie**

Par délibération en date du 17 novembre 2022, la Communauté urbaine du Grand Reims a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée n°1 du PLU de Bouilly après avis favorable du conseil municipal de Bouilly.

Référence : 2022/213

Aussi, j'ai l'honneur de vous convier, à une réunion :

**Le mercredi 1er mars 2023 à 10h00 au Pôle Champagne Vesle  
(18 RUE DU MOUTIER 51390 GUEUX)**

Affaire suivie par  
Anne GUILLAUMOT

Tél. : 03.26.78.01.82

E-mail :  
anne.guillaumot@grandreims.fr

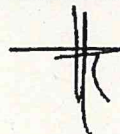
L'ordre du jour de cette réunion est l'examen conjoint des personnes publiques associées portant sur la révision allégée n°1 du PLU de Bouilly.

En vue de cette réunion vous trouverez le dossier d'arrêt de projet sur le site internet du Grand Reims / Cadre de vie et environnement / Les documents d'urbanisme.

Si vous ne pouvez être présent à cette réunion, je vous remercie de vous faire représenter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente,  
Signé électroniquement le 24/11/2022  
8ème Vice-présidente  
Nathalie MIRAVETE



*l'objet de la présente réunion allégée portant sur  
l'adoption du projet  
de la au niveau du dossier de  
Concertation -*

Ce document est signé électroniquement